

## Prolongation du programme d'aide financière pour les propriétaires de maisons lézardées à Brossard

**Brossard, le 24 avril 2014** – La Ville de Brossard annonçait, en novembre dernier, la mise sur pied du programme d'aide financière destiné aux propriétaires de maisons lézardées. Plusieurs demandes ont été traitées à ce jour, mais des fonds demeurent disponibles pour les propriétaires désirant bénéficier de ce programme. La date limite du dépôt des demandes a donc été reportée au 9 mai prochain.

Toute demande d'admissibilité devra être transmise en personne, à la Direction de l'urbanisme, située au 2001, boulevard de Rome (2<sup>e</sup> étage), **avant le vendredi 9 mai 2014, à 16 h 30** afin de pouvoir être traitée dans les délais prescrits par la *Société d'habitation du Québec* (SHQ).

Le formulaire de « Demande d'admissibilité » est disponible auprès de la Direction de l'urbanisme et sur le site internet de la Ville, à **brossard.ca**, (rubrique « Habitation », onglet « Guichet citoyens »).

Compte tenu du court délai pour le traitement des demandes, et afin de respecter les échéanciers fixés par la SHQ, **les documents additionnels 8), 9) et 10) du formulaire de « Demande d'admissibilité » devront être transmis par le requérant dans l'immédiat.** Toute demande pour laquelle les documents additionnels requis n'ont pas été acheminés ne pourra être acceptée, ni traitée.

Rappelons que ce programme de la Ville, mis sur pied conjointement avec la SHQ, a pour but de venir en aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels dont les fondations présentent des lézardes à la suite d'un affaissement dû à l'assèchement du sol argileux entourant la fondation. Cette enveloppe budgétaire représente un montant de près de 2 millions \$.

Pour toute question ou information complémentaire, communiquez avec la Direction de l'urbanisme au 450 923-6311 ou visitez **brossard.ca**.